



Subway refuse que l'on mange sur place

Par **Surak**, le **10/03/2013** à **18:23**

Bonjour tout le monde,

Voilà, j'aurais une question au sujet des fast food.

Ma soeur, son copain et moi avons pour habitude de se faire une sortie ciné le samedi soir.

Biensur, avant la séance, nous allons mangé dans un des restaurants de la zone commerciale (Heron Park à Villeneuve d'Ascq pour ceux qui connaissent)

Souvent, nous choisissons de manger au Subway car c'est rapide, cela cale bien et on aime ca.

Mais gros problème depuis plusieurs semaines maintenant. Nous arrivons au restaurant vers 21h00-21h15 et a chaque fois, les salariés nous précisent que l'on ne peut pas manger sur place car ils ferment "exceptionnellement" plus tot. Hier, cela a été la fois de trop. Je peux comprendre que le restaurant ferme une fois plus tot de temps en temps mais la, cela fait au moins 3 mois qu'on nous balance le coté exceptionnel.

Tout en sachant que l'horaire de fermeture est précisé sur la porte d'entrée, 22h30 le samedi soir, et que nous arrivons vers 21h30 grand max, est ce qu'ils sont dans leur droit de nous refuser le fait de manger sur place ?

Par avance, merci

Par **alterego**, le **10/03/2013** à **19:01**

Bonjour,

L'horaire du samedi est exceptionnel par rapport à celui de la semaine.

Peut-être qu'une partie de la clientèle du samedi soir est une clientèle à problèmes par rapport aux autres jours de la semaine. Ceci pourrait expliquer cela.

Il faut aussi savoir que si cela s'est perdu en France, les Florentins sont conservateurs et aiment bien se lever tôt le dimanche pour aller à la messe.

Cordialement

Par **Surak**, le **10/03/2013** à **19:11**

Bah pour le coup, l'horaire de fermeture du samedi est 22h30 alors que c'est 22h00 la semaine.

Et franchement, l'endroit où se trouve le restaurant n'est pas une zone à risque ou avec une clientèle à problème.

Je soupçonne plus les employés qui ont envie de rentrer plus tôt et donc refuse que l'on mange sur place.

Donc j'aimerais savoir si il existe un article de loi qui me permettrait de manger sur place avant la fermeture du restaurant.

Par **alterego**, le **11/03/2013** à **13:29**

Bonjour,

Le problème pour vous clients est que Subway, comme tous ceux qui exercent la même activité ou une activité similaire, est un établissement privé qui reçoit du public, à ne pas confondre donc avec établissement public.

Ce type d'établissement est libre d'organiser ses horaires comme il l'entend, l'important pour vous étant de ne pas être refoulés pour de sombres raisons. Nombre d'établissements agissent ainsi.

Je vois mal comment et de quoi vous pourriez vous plaindre si le refus concerne l'ensemble de la clientèle. Enfin, j' imagine mal le personnel décider.

Cordialement

Par **Lag0**, le **11/03/2013** à **13:54**

Bonjour,

Il faudrait toutefois que l'affichage soit correct.

Il ne peut pas être affiché que le restaurant est ouvert jusqu'à 22h30 et les clients refoulés à 21h30.

Par **alterego**, le **11/03/2013 à 18:08**

Bonjour,

Certes, la première des choses étant de savoir pourquoi, c'est alors avec le responsable de l'établissement qu'il faut aborder le sujet et non pas avec le personnel probablement pas qualifié restauration.

Vous pensez que beaucoup de "petits graillons" se souviennent qu'ils ont un horaire affiché et que la moindre des corrections vis à vis du client est de le tenir ?

Qui nous dit que la Mairie ou la Préfecture n'a pas imposé un horaire de fermeture le samedi dont Subway souhaiterait taire la raison ?

Cordialement

Par **moisse**, le **11/03/2013 à 19:01**

bonjour

En ce qui me concerne, il me paraît normal qu'un restaurateur refuse des clients qui amèneront fatalement à un dépassement de ses autorisations horaires d'ouverture, qu'elles soient de nature réglementaire ou sociale.

Mais reste la pétition de principe, que vous pouvez espérer faire prospérer au titre du refus de vente sachant qu'il va falloir prouver que le motif, ici non discriminant, n'est pas légitime.

Par **kataga**, le **13/03/2013 à 08:19**

bonjour

Mouais ... vous n'avez qu'à pas leur demander leur accord et vous vous asseyez tranquillement avec vos amis pour manger sur place dans le respect des horaires affichés... que ça leur plaise ou pas ...

Dès lors que ce n'est pas affiché qu'il est interdit de manger sur place, vous n'avez pas à obéir à leurs demandes infondées .. et qui ne sont assorties d'aucun document écrit...

Demandez aussi à voir la direction ..

Dîtes leur que vous seriez en droit de les poursuivre devant le tribunal correctionnel pour refus de vente ..

Si vous avez une caméra vidéo, filmez la scène ... et dites leur que la vidéo servira de preuve contre eux .. Filmez bien les murs pour montrer qu'il n'y a rien d'affiché ..

Par **Surak**, le **13/03/2013** à **13:32**

Bonjour à tous,

Alors en effet, il y a bien une affiche avec les horaires d'ouverture du restaurant mais à aucun moment, il est précisé que le restaurant ne permet pas de manger sur place à partir de 21h00. Le pourquoi ? On ne sait pas. À part nous dire que c'est exceptionnel, on ne peut pas en savoir plus. Ce qui me fait penser que c'est les employés qui ne souhaitent pas partir tard et décident donc par eux-même de ne pas permettre de manger sur place.

J'ai trouvé les coordonnées de la gérante du restaurant. J'ai bien envie de l'appeler pour avoir son point de vue à ce sujet.

Alterego : Là où se trouve le Subway, il y a de nombreux restaurants. Tous restent ouverts et servent même après 22h00. Je doute que le Subway ne puisse pas autoriser que l'on mange sur place.

kataga : sincèrement, j'ai pensé m'installer pour manger sur place. Mais je suis plus du genre, vous ne voulez pas que je mange sur place ? et bien je vais manger ailleurs et il y a sûrement un autre restaurant qui voudra de mon argent. Maintenant, cela me fait vraiment chier les exceptions tous les samedis soir. Quand on prévoit un ciné et qu'on est limité en temps, on ne peut pas s'installer dans un restaurant classique.